



UNITE ENVIRONNEMENT ET ENERGIE, PNUD-HAÏTI

**TDR CONSULTANT -E INTERNATIONAL -E SENIOR EN EVALUATION ET CAPITALISATION
DES PHASES I ET II DU PROJET «REDUCTION DE LA VULNERABILITE DE LA
POPULATION ET DES INFRASTRUCTURES DANS LE DEPARTEMENT SUD (GBVS) »,
SUD, HAÏTI W.I.^[MPA1]**

-Juin 2015-

I.- CONTEXTE GENERAL ET HISTORIQUE [MPA2]

- i. Le territoire de la République d’Haïti est fortement dégradé principalement due à la mauvaise gestion de l’environnement et des ressources naturelles et à des faiblesses patentées au niveau de la gouvernance. La situation est souvent décrite comme une catastrophe écologique, parfois aggravée par des désastres naturels. Les bassins versants, sont dans un état de dégradation avancée : la couverture forestière nationale est estimée à moins de 2%. De nombreuses espèces terrestres et marines sont menacées d’extinction, même dans les espaces déclarés aires protégées. Les zones côtières, en raison du changement et de la variabilité climatiques, demeurent très exposées aux inondations, à l’intrusion marine et à la sécheresse. Polluées par des déchets industriels, domestiques et humains, les villes sont en proie à l’insalubrité.
- ii. La vie sociale et économique en Haïti, dans ses rapports avec l’environnement naturel, est caractérisée par une grande précarité. Celle-ci renvoie au cercle vicieux qui lie la persistance de la pauvreté à la poursuite de la dégradation environnementale, la vulnérabilité socioéconomique à la vulnérabilité écologique. La population, en constante augmentation, exerce une pression exacerbée sur le milieu naturel. La diminution de la résilience des écosystèmes et l’amenuisement des ressources naturelles qui en résultent renforcent les conditions de paupérisation de la population. En réalité, le tableau précédemment décrit n’est pas trop différent pour une grande partie des communautés qui se trouvent dans le département du Sud du pays.
- iii. Depuis 2011, en appui aux ministères de l’Environnement (MDE), de l’Agriculture (MARNDR), de la Planification (MPCE) et la délégation départementale, PNUD-Haïti exécute dans le département du Sud le Projet “**Réduction de la Vulnérabilité de la Population et des Infrastructures dans le département Sud**”, couramment appelé : “*Projet Gestion Bassins Versant Sud : GBVS*”. Cette initiative est financée par le Gouvernement de la Norvège à travers le Fonds de Reconstruction d’Haïti (HRF) pour la Phase I (2011- 2012) et directement par le Ministère de Affaires Etrangères de la Norvège pour la Phase II (2013-2015). [MPA3]
- iv. Ce projet contribue à un des effets du Plan d’action du Programme pays (CPAP¹ versions 2009-2011 & 2013-2016), co-signés par le PNUD et le gouvernement, lesquels stipulant : « *Le PNUD contribuera à réduire les vulnérabilités environnementales et le développement des potentialités écologiques en appuyant le renforcement des capacités du Ministère de l’Environnement et à travers une approche territoriale décentralisée. Pour ce faire, tout en incluant des objectifs spécifiques visant l’égalité de genre, il augmentera la couverture forestière dans les bassins versants prioritaires, le développement de politiques nationales et de Plans de gestion de l’environnement et l’accroissement des investissements dans les zones côtières. Afin d’augmenter la couverture forestière des bassins versants, le programme s’attaquera principalement aux zones dégradées d’Aquin Saint-Louis du Sud, de la zone du Sud-Est, nord-est et le bassin de l’Artibonite de façon à y augmenter la couverture forestière...* ». Aussi, *le développement de ce projet est-il en droite alignement non seulement avec les axes prioritaires définis dans le décret de janvier 2006 sur le cadre institutionnel de gestion de l’environnement du pays* [MPA4], mais aussi et surtout avec le Plan Stratégique de Développement d’Haïti (PSDH Tome II) [MPA5].
- v. La première phase s’inscrivait dans une logique de gestion des situations d’urgence. La deuxième se situe plutôt -à cheval- entre une dynamique de transition, de relèvement post-urgence et des efforts de reprise d’un processus de renforcement des capacités institutionnelles dans une perspective de développement régional participatif, inclusif, intégré et durable. Les objectifs communs à l’une et l’autre des deux (2) phases du projet ont été :

¹ http://www.ht.undp.org/content/dam/haiti/docs/document-de-reference/UNDP-HT_CPAP_2013_2016.pdf

- a) Diminuer les risques socioéconomiques et environnementaux (inondations, érosions, pertes de vies et de biens liées et d'autres corolaires en particuliers) ; auxquels sont sujettes des populations et des infrastructures dans les bassins versants du département du Sud.
 - b) Réduire les vulnérabilités environnementales et développer les potentialités écologiques par une gestion durable des ressources naturelles et énergétiques - axée sur une approche territoriale décentralisée.
- vi. A ce stade, le processus de pérennisation que le projet se donne pour mission à contribuer représente une des principales préoccupations des acteurs à des niveaux stratégiques (Etatique, Opérateurs, Donateurs). Des efforts de mobilisation de ressources sont enclenchés pour une phase III. Toutefois, pour mieux orienter la prochaine phase (III) en perspective, il a été jugé incontournable de procéder à la réalisation d'un travail d'évaluation et de capitalisation en vue d'apprécier les niveaux de performances obtenues au cours de la mise en œuvre des deux (2) premières phases. Entre autres, c'est ce qui justifie cette démarche.

PS. Les cartes illustrant les zones d'intervention du projet GBVS pour les deux premières phases sont insérées en annexe 4.

II.- **OBJETS DE L'EVALUATION**^[MPA6]

2.1.- **Objectif global**

L'objectif global de la présente évaluation des Phases I et II du **GBVS** est de : *Mesurer, le plus exhaustivement possible, le niveau de résultats obtenus et des objectifs tant spécifiques que globaux atteints par rapport à ceux prévus au départ par le projet et de dégager des leçons et bonnes pratiques pour d'autres interventions dans le domaine.* Aussi, la dimension stratégique de cette commande vise-t-elle à analyser les résultats obtenus du projet dans une perspective de capitalisation et d'orientation d'éventuelles formes de partenariat d'avenir entre le Ministère impliqués, le PNUD et la Coopération Norvégienne en Haïti, conformément aux accords signés entre les parties.

2.2.- **Objectifs spécifiques**

De façon plus précise, l'évaluation et la capitalisation sur les leçons apprises du **GBVS** devra donc :

- 1) Quantifier les activités mises en œuvre, les résultats obtenus ;
- 2) Apprécier les progrès réalisés au regard des objectifs ;
- 3) Relever des indicateurs périphériques pouvant minorer les résultats escomptés du projet ;
- 4) Identifier de bonnes pratiques et des leçons à tirer des défis rencontrés en liaison à la planification, à la mise en œuvre, au monitoring et aux différents outils de gestion opérationnelle mis en œuvre ;
- 5) Evaluer le niveau d'appropriation des connaissances, des attitudes et des pratiques des populations cibles en matière de gouvernance locale ; de décentralisation ; au renforcement de la résilience des institutions, des organisations communautaires de base, des écosystèmes et des exploitants vulnérables (notamment) ; de la planification et de la gestion intégrée de bassins-versants stratégiques et de mitigation des risques et des désastres majeurs - selon une méthodologie appropriée en termes de planning, collecte et d'analyse des données. Cet état des lieux sera comparé à celui d'avant-projet afin de mesurer les changements comportementaux ; et, d'estimer l'impact des actions de sensibilisation menées au cours du projet ;

- 6) Regarder et questionner le niveau d'harmonisation et de synergie développé entre le projet **GBVS** et les autres opérateurs/acteurs qui interviennent dans la région ; tout en apportant une réflexion structurante et constructive en termes d'analyse d'externalités environnementales et socio-économiques ;
- 7) Evaluer les capacités installées et/ou acquises (dans le cadre du projet GBVS) des institutions publiques (DDS-MdE et DDS-MARNDR en particulier), des opérateurs de développement et des organisations locales impliqués sur les angles de la fonctionnalité et de la durabilité des mécanismes de suivi mis en place ; en vue de s'assurer de la pérennisation des réalisations/legs ;
- 8) Analyser de manière pragmatique, les différentes options techniques appliquées/priorisées dans le projet par rapport aux solutions alternatives existantes - (notamment pour les interventions de gabionnage) ;
- 9) Evaluer les différentes formes d'appui apportées par le PNUD (à travers l'initiative GBVS en particulier) aux tables sectorielles/ministérielles (MPCE, MDE, MARNDR, etc.), et le niveau d'appropriation de ces accompagnements par rapport aux préoccupations réelles et changeantes de ces espaces d'échanges, de concertation, de facilitation d'orientation stratégique ;
- 10) Analyser les forces et faiblesses des stratégies d'intervention mises en œuvre ;
- 11) Proposer et mettre à la disposition de l'équipe du projet des ajustements stratégiques efficaces et pertinents permettant d'améliorer son efficacité, la pérennité des actions et l'impact sur les bénéficiaires.[MPA7]

III.- PORTEE DE L'EVALUATION [MPA8]

L'évaluation concernera les objectifs, produits et activités du projet sur l'ensemble de sa période de mise en œuvre (2011-2015). Elle appréciera la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité du projet, et tiendra également compte du lien continu avec l'effet.

L'*objectif général* de la mission est de mesurer le chemin parcouru depuis le début de la mise en œuvre du projet, afin d'en tirer les leçons utiles, à l'usage du PNUD comme des partenaires du projet, et afin de mieux définir les perspectives futures. Les recommandations attendues serviront à nourrir la réflexion sur le positionnement du projet et du PNUD en appui à la coordination de l'aide. Elles aideront également à mieux définir les modalités d'un éventuel nouvel appui, à la lumière d'une analyse prospective du contexte aux échelles locale, départementale et nationale.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de telles initiatives, l'ensemble des connaissances est une véritable richesse qu'il convient de gérer au mieux. Il est souvent intéressant de rendre cette richesse véritablement tangible en terme d'informations, c'est-à-dire de rendre visible le capital de connaissances. Une visibilité accrue sur le patrimoine de connaissances a de multiples avantages ; notamment en relation avec les flux provenant de l'environnement. Sur cette base, une des attentes essentielles de cet exercice d'évaluation et de capitalisation est de faire des recommandations concrètes, en fonction des ressources humaines et financières à disposition pour améliorer et/ou réorienter les stratégies d'intervention et d'autres actions futures. Aussi, les recommandations permettront-elles aux autres opérateurs humanitaires et/ou de développement d'avoir une vision plus claire, dans leurs efforts de structuration et renforcement des capacités des exploitants intervenant à différents maillons des chaînes de valeur agro-environnementales dans le Sud. Ainsi, ces derniers pourront à même de délivrer certains services à leurs communautés respectives afin de réduire graduellement les externalités négatives des mauvaises pratiques sur l'avenir des chaînes de valeur agro-environnementales.

IV.- CRITERES ET QUESTIONS RELATIVES A L'EVALUATION [MPA9]

L'évaluation devra pour ce faire évaluer le degré d'atteinte des **critères de qualité** suivants :

Pertinence : fait référence au degré de compatibilité qu'une initiative de développement et ses produits et effets escomptés entretient avec les politiques nationales et locales et avec les priorités et les besoins des bénéficiaires visés. Elle vérifie également le niveau de compatibilité entre la perception des besoins tels que planifiés par les chargés de la planification de l'initiative et la réalité des besoins du point de vue des bénéficiaires visés.

1. Dans quelle mesure l'intervention répond aux besoins et aux intérêts de la population et du pays ? Les objectifs du projet étaient-ils pertinents, appropriés et stratégiques au regard du contexte et des priorités nationales (par ricochet, départementales), des Nations Unies en général et du PNUD en particulier ?

Efficacité : est la mesure du niveau de réalisation des résultats (produits ou effets) escompté d'une initiative donnée ou la mesure des progrès réalisés pour l'atteinte des produits ou effets.

2. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à livrer les produits et à atteindre les résultats de développement définis dans les Plans de travail annuels ? (analyse des activités planifiées et des produits, degré de réalisation des résultats attendus)
3. Des bonnes pratiques ou enseignements tirés ont-ils été identifiés ? Les décrire et les documenter.
4. Quel type d'obstacles (administratifs, financiers et de gestion) le projet a-t-il rencontrés et dans quelle mesure cela a-t-il affecté son efficacité ?

Efficience : mesure la manière avec laquelle les ressources ou les apports (tels que les fonds, la compétence et le temps) sont transformés de façon économe en résultats.

5. Dans quelle mesure le modèle de gestion du projet (c'est-à-dire les outils, procédures de suivi et de contrôle, les ressources financières, humaines et techniques, la structure organisationnelle, les flux d'information, la prise de décision) a-t-il été efficient par rapport aux résultats de développement obtenus ?
6. Les objectifs du projet étaient-ils réalistes au regard du temps alloué ?

Durabilité : mesure le degré auquel les bénéfices des initiatives perdurent après que l'aide au développement en provenance de l'extérieur ait touché à sa fin. Evaluer la durabilité implique une appréciation du niveau auquel les pertinentes conditions sociales, économiques, politiques et autres sont réunies et, toujours sur la base de cette appréciation, d'effectuer des projections sur la capacité nationale à maintenir, diriger et garantir les résultats du développement dans le futur.

7. Dans quelle mesure les organes de décision et les partenaires d'exécution du projet ont-ils pris les décisions et les mesures nécessaires pour assurer la soutenabilité de ses résultats ?
8. Dans quelle mesure les institutions internationales ont-elles soutenu le projet ?
9. Des capacités d'intervention ont-elles été mises en place et/ou renforcées chez les partenaires du département du Sud en particulier ?
10. La contrepartie nationale a-t-elle les capacités financières suffisantes pour faire perdurer les acquis du projet ? Identifier si possible lesquels des partenaires techniques et financiers consultés seraient intéressés à appuyer le gouvernement en ce sens.

Appropriation : L'exercice efficace du leadership par les partenaires nationaux / locaux du pays dans l'intervention de développement.

11. Dans quelle mesure les parties prenantes ciblées se sont-elles approprié le programme en y participant activement ?
12. Dans quelle mesure et de quelles façons l'appropriation ou bien le manque d'appropriation ont-ils influencé l'efficacité et l'efficience du projet ?

Partenariats stratégiques :

13. Quels sont les partenariats développés dans le cadre de la réalisation des résultats recherchés ?
14. Quels sont la pertinence et l'efficacité et les leviers produits par les partenariats développés ?

Les dimensions d'analyse couvriront les aspects stratégiques, programmatiques, opérationnels, communicationnels et les thématiques transversales comme les questions de genre, droits humains, de renforcement de capacités, risques et désastres et de l'environnement.

Tel que susmentionné, sur la base de l'analyse qui précède, des recommandations devront être présentées. Les propositions à faire prendront en compte les acquis à consolider, les actions complémentaires à mener et les stratégies idoines, ainsi que la structure de mise en œuvre appropriée.

V.- METHODOLOGIE

L'évaluation sera conduite par un -e consultant -e international -e et pourra recourir à toute la panoplie d'outils disponibles pour collecter et analyser les informations pertinentes pour l'étude, permettant ainsi le recoupement des informations. En particulier, elle sera basée sur :

- ~~15.~~ la revue et l'étude de la documentation pertinente aussi bien régionale, internationale, des Nations Unies ou des partenaires d'Haïti (études, rapports de consultations, documentation concernant le projet GBVS, etc.) ;
- ~~16.~~ les rencontres et entretiens avec les acteurs concernés, les partenaires, les personnes ressources ;
- ~~17.~~ les questionnaires individuels ou de groupe ;
- ~~18.~~ les techniques participatives ou toute autre méthode de collecte de l'information pertinente ;
- l'exploitation et l'analyse des informations collectées en vue de la production du rapport.

L'évaluation devra :

- être participative et inclusive dans toutes ses phases, en particulier lorsqu'il s'agira de valider ses résultats et conclusions;
- prendre en compte les dimensions du genre et des droits de l'homme ;
- se baser sur une théorie du changement (ou chaîne des résultats).

Au cours de cette mission, le/la consultant -e maintiendra un contact étroit avec l'équipe de projet « **Réduction de la Vulnérabilité de la Population et des Infrastructures dans le département Sud** » du PNUD. L'Unité Environnement et Energie du PNUD désignera un point focal mandaté (Cf. Son Spécialiste de Développement Durable) qui pourra, en cas de besoin, accompagner le/la consultant -e dans leurs déplacements.

Le/la consultant -e devra également prendre connaissance des directives du PNUD relatives à l'évaluation, particulièrement la description des livrables et du format du rapport d'évaluation.

VI.- PRODUITS DE L'EVALUATION

Les produits de l'évaluation finale de projet seront rédigés en français et doivent comprendre, au minimum :

1. **Un rapport initial d'évaluation** incluant un programme détaillé des tâches, activités et prestations. Il doit détailler la compréhension de l'évaluateur par rapport aux éléments qui sont évalués et indiquera comment chaque question de l'évaluation trouvera une réponse à l'aide de méthodes proposées (incluant le cadre conceptuel de l'évaluation et de la grille d'analyse à adopter), sources de données et procédures de collecte de données. Il sera examiné par l'Unité Environnement et Energie du PNUD (et le cas échéant du MSU : Management System Unit) qui proposera des orientations pour la poursuite de l'évaluation.

Critères d'évaluation appropriés	Questions clés	Sous-questions spécifiques	Sources de données	Méthodes / Outils de collecte des données	Indicateurs/ Norme de réussite	Méthodes pour analyser les données

2. **Projet de rapport d'évaluation ou *draft* du rapport** : l'équipe d'évaluation élaborera le rapport d'évaluation selon le format (Annexe 1 ; à titre indicatif). La composante de programme (voir Personne Ressource) chargée de l'assurance qualité des produits de consultations et les principales parties prenantes dans l'évaluation doivent réviser le projet de rapport pour veiller à ce que l'évaluation réponde aux critères de qualité requis.
3. **Rapport final d'évaluation** : l'équipe finalisera le rapport incluant un résumé en français ainsi que tous les documents annexés en tenant compte des commentaires et suggestions apportés par le PNUD et les partenaires du projet.
4. **Une présentation PowerPoint** résumant les principaux résultats et recommandations. Elle sera présentée au PNUD et à la réunion de restitution avec les parties prenantes clés.

Les principaux résultats attendus de l'évaluation sont les recommandations suivantes :

1. les enseignements tirés des bonnes pratiques et des moins bonnes, dans la réalisation des produits et des résultats, en liaison avec les partenariats développés avec les groupes organisés de la société civile, les élus locaux, le gouvernement et les donateurs ;
2. La formulation de recommandations sur les axes prioritaires souhaités d'une éventuelle nouvelle assistance (qu'elle soit fournie par le PNUD ou par une autre entité) dans le domaine et sur les partenariats à développer ;
3. Le rôle/la place actuelle du PNUD dans le domaine et les possibilités d'évolution.

VII.- COMPOSITION DE L'EQUIPE D'EVALUATION ET COMPETENCES REQUISES

Un -e consultant -e international -e sera recruté -e pour conduire le travail. Il/elle aura la responsabilité de la production de tous les produits attendus au point VI et sera également responsable pour l'assurance des consultations adéquates avec toutes les parties prenantes.

Le profil du/de la consultant -e international -e sera le suivant :

- a) Diplôme universitaire niveau Master II (au moins) en Planification et aménagement intégrés de bassins versants, Aménagement du territoire et développement régional, Economie des ressources naturelles et de l'environnement, Sciences politiques, Evaluation de politiques publiques ou tout autre domaine équivalent de préférence en sciences sociales ;
- b) Au moins sept (7) ans d'expérience dans le domaine de la gestion et de la conduite des évaluations et particulièrement dans l'utilisation de méthodologie de l'évaluation des résultats ;

- c) Maîtrise de la problématique et des enjeux en rapport aux domaines ciblés dans les pays Sud ;
- d) Maîtrise des techniques participatives et autres approches de collecte et d'analyse des données ;
- e) Bonne capacité de communication orale et écrite en français ; la connaissance du créole est un atout ;
- f) Bonne capacité d'analyse institutionnelle ;

Les dossiers des candidats devront comprendre en plus de leur CV, une offre financière et une proposition de la méthodologie à utiliser pour cette évaluation des deux (2) premières phases du projet GBVS.

Autres compétences/qualifications du/de la consultant -e :

1. Capacité de travail en équipe et de communication
2. Faire preuve de réactivité, d'objectivité, d'organisation et avoir une bonne méthodologie dans l'exécution du travail d'évaluation
3. Une expérience avec le système des Nations Unies, en particulier le PNUD et une bonne connaissance de son mandat serait un atout.

VIII.- ETHIQUE D'EVALUATION

L'évaluation sera réalisée selon les principes énoncés dans les Directives éthiques pour l'évaluation de l'UNEG (<http://uneval.org/search/index.jsp?q=ethical+guidelines>) et dans la politique d'évaluation du PNUD (<http://www.undp.org/evaluation/>). Elle doit particulièrement s'attacher à faire ressortir les principaux critères de qualité d'une évaluation, notamment l'utilité de l'information fournie, sa crédibilité, ainsi que sa pertinence et sa valeur ajoutée.

VIII.- MODALITES D'EXECUTION

L'évaluation concerne le projet « **Réduction de la Vulnérabilité de la Population et des Infrastructures dans le département Sud** » mis en œuvre par le PNUD Haïti. Son organisation et sa gestion sont confiées à l'Unité d'appui au Management (MSU) en collaboration étroite avec l'Unité Environnement et Energie (UEE).

Représentants des parties prenantes : Il s'agit du groupe de référence (bénéficiaires², partenaires de mise en œuvre³, donateurs, partenaires nationaux). Ce groupe devra fournir son assistance à la collecte de données requises, analyser les rapports d'évaluation en s'assurant du respect des normes de qualité.

Equipe d'évaluation : Le/la consultant -e international -e devra réaliser l'évaluation, proposer l'approche méthodologique de l'évaluation y compris un plan détaillé de travail, collecter et analyser les informations et données, élaborer le rapport initial d'évaluation, le projet de rapport d'évaluation et le rapport d'évaluation final, conformément aux termes de référence, et faire une présentation PowerPoint.

IX.- PROPOSITION DE CALENDRIER POUR L'EVALUATION

La durée de l'évaluation est estimée à 40 jours ouvrables ; soit approximativement huit (8) semaines calendaires.

² Il s'agit des individus, groupes ou organisations bénéficiant de l'action de développement directement ou non.

³ Ce sont les personnes ou organisations (structures gouvernementales, ONG, etc.) qui collaborent pour l'atteinte des objectifs convenus en commun. En d'autres termes, ce sont les structures qui sont chargées de l'exécution des actions en vue d'atteindre les objectifs arrêtés ensemble.

A titre indicatif, le chronogramme suivant est proposé pour la conduite de le travail :

Période	Activités	Responsable
1 ^{ère} Semaine mois I	<ol style="list-style-type: none"> 1. Arrivée sur Port-au-Prince 2. Echanges avec les personnes clés 3. Finalisation de l'agenda : Planification conjointe des missions en région 4. Revues documentaires 5. Rédaction du rapport initial d'évaluation décrivant la méthodologie utilisée pour l'évaluation, avec un chronogramme d'exécution 	Consultant -e
2 ^{ème} et 3 ^{ème} Semaines mois I	<ol style="list-style-type: none"> 6. Travaux de terrain : Rencontre avec les parties prenantes ; Observations de terrain ; enquêtes formelles (bénéficiaires et institutionnels) 	Consultant -e
4 ^{ème} Semaine mois I, 1 ^{ère} et 2 ^{ème} Semaine mois II	<ol style="list-style-type: none"> 7. Echanges sur Port-au-Prince avec les partenaires stratégiques (MDE, Représentation de la Norvège, Université, etc.) 8. Traitements, analyse des données et rédaction proprement dite ; bien que cette partie est transversale aux autres 9. Soumission de la première ébauche du rapport initial d'évaluation 10. Envoi des commentaires et observations sur le rapport initial d'évaluation au/à la consultant -e 11. Soumission de la version finale du rapport initial d'évaluation 	Consultant -e/ <i>Unité Environnement et Energie de concert avec Management</i> du PNUD et Direction du Projet/Partenaires/M&E
3 ^{ème} et 4 ^{ème} Semaine mois II	<ol style="list-style-type: none"> 12. Atelier de validation dans le Sud (sites du projet) 13. Briefing avec le <i>management</i> du PNUD, la Direction du Projet et les parties prenantes clés 14. Préparation d'une présentation PowerPoint résumant les principaux résultats et recommandations 15. Débriefing avec le MDE/MARNDR (avec l'implication des Directions Départementales) et le Bureau de PNUD Haïti 16. Organisation d'une réunion de restitution avec les autres parties prenantes et les partenaires du PNUD 17. Retour sur l'Étranger 	Consultant -e/Projet/UEE /Consultant -e
1 ^{ère} Semaine mois III	<ol style="list-style-type: none"> 18. Soumission du rapport final 19. Réponse du management : préparation d'une réponse de la Direction au rapport final d'évaluation. 20. Prise en compte des actions et des recommandations dans le système de gestion pour l'évaluation du PNUD (ERC). 	<i>Management</i> du PNUD/Projet/UEE

X.- COUT DE L'ÉVALUATION

Ressources disponibles pour l'évaluation : 40 000 US\$.

ANNEXES

- ANNEXE 1 : Format de rapport d'évaluation (indicatif)
- ANNEXE 2 : Documentation de référence (liste non exhaustive)
- ANNEXE 3 : Code pour les évaluateurs dans le système des NU
- ANNEXE 4 : Cartes des zones d'intervention du projet GBVS pour les deux premières phases
- ANNEXE 5 : Principaux résultats Phase I et II du projet GBVS

ANNEXE 1 : Format de rapport d'évaluation⁴ (indicatif)

1. Titre et pages de démarrage

- Nom de l'intervention d'évaluation
- Calendrier de l'évaluation et date du rapport
- Pays de l'intervention d'évaluation
- Noms et organisation des évaluateurs
- Nom(s) de l'organisation initiant l'évaluation
- Remerciements

2. Table des matières

- Inclure les encadrés, les schémas, tableaux et annexes avec les références des pages

3. Liste des acronymes et abréviations

4. Résumé d'exécution (5 pages au maximum)

- Décrire brièvement l'intervention du projet qui a été évalué.
- Expliquer le but et les objectifs de l'évaluation, y compris le public de l'évaluation et les utilisations souhaitées.
- Décrire le principal aspect de l'approche et des méthodes d'évaluation.
- Résumer les principales déductions, conclusions et recommandations.

5. Introduction

6. Description de l'intervention

7. Etendue de l'évaluation et objectifs de l'évaluation

8. Approche et méthodes d'évaluation

9. Analyse des données

10. Déductions et conclusions

- Résultats et conclusions globaux en répondant aux questions ou critères d'évaluation
- Conclusion générale

11. Recommandations

- Recommandations d'ordre général
- Propositions d'axes stratégiques pour une nouvelle phase (3) du GBVS

12. Enseignements tirés

- Quelles sont les principales leçons pouvant être tirées de l'expérience et pouvant avoir une application générique ?
- Quelles sont les meilleurs et plus mauvaises pratiques en terme de conception, d'engagement, de suivi et évaluation des produits, activités et partenariats autour des résultats?

13. Annexes du rapport

- TdR
- Liste des personnes rencontrées ou groupes interviewés ou consultés et des sites visités
- Résumé des visites de terrain
- Liste des documents exploités
- Cadre des résultats du projet & Tableaux de résumé des déductions

⁴ Pour plus de détails consulter le site web du guide du PNUD: <http://www.undp.org/oe/handbook>

ANNEXE 2 : Documentation de référence (non exhaustif)

A. Documentation du PNUD :

- Documents de Cadre stratégique intégré (CSI/ISF)
- Documents de programme pays (CPD)
- Documents de Plan d'action du programme de pays (CPAP 2009-2011 & CPAP 2013 -2016)
- Rapports sur le développement humain
- Rapports annuels du Bureau (ROAR)
- Politique d'évaluation du PNUD, normes UNEG et autres documents relatifs aux évaluations d'effet

B. Documentation sur le pays et le contexte du domaine concerné

- Programme d'évaluation conjointe des besoins post-séisme (PDNA)
- Plan stratégique de la CIRH
- Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti (PARDH)
- Plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH Tome I et Tome II)
- Plan d'Action pour l'Environnement (PAE, MDE)

C. Publications spécialisées sur le domaine concerné

- Engagements internationaux principaux sur l'efficacité de l'aide : Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005), Programme d'action d'Accra (2008), Partenariat de Busan pour une coopération plus efficace au service du développement (2011)
- Enquête OCDE 2011 de suivi de la Déclaration de Paris, Chapitre pays/République d'Haïti
- Rapport OCDE 2011 sur l'engagement international dans les états fragiles, Chapitre pays/République d'Haïti
- Rapport d'évaluation du Fonds de reconstruction d'Haïti (si disponible)

D. Documentation-clé relative à l'intervention évaluée :

- Plans de travail annuels GBVS
- Rapports d'exécution du projet (y compris ceux produits dans le cadre du suivi interne du projet)
- Documents sur la ligne de référence/base (Etudes diagnostics ex-ante)
- Comptes rendus de réunions de l'équipe du projet, du comité de pilotage et du comité de suivi.
- Arrangements de partenariat (par ex. accords de coopération avec les gouvernements ou les partenaires)
- Fiches de projets (versions 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015)
- Rapports narratifs et financiers soumis aux bailleurs de fonds
- Rapports narratifs et financiers reçus de sous-contractants
- Rapports produits par les consultants -es dans le cadre de la mise en œuvre
- Notes d'analyse produites par l'équipe de projet GBVS :

<http://www.ht.undp.org/content/haïti/fr/home/ourwork/environmentandenergy/overview.html>

http://www.ht.undp.org/content/haïti/fr/home/operations/projects/environment_and_energy/programme-de-reduction-de-vulnerabilite-dans-le-sud.html

- Différents rapports produits par les experts dans le cadre de la mise en œuvre du projet

ANNEXE 3 : Code de conduite du Groupe d'évaluation des Nations Unies (GENU) pour les évaluateurs

Les évaluateurs :

- 1) Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.
- 2) Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.
- 3) Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
- 4) Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
- 5) Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
- 6) Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
- 7) Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

ANNEXE 4 : Cartes des zones d'intervention du projet GBVS pour les deux premières phases

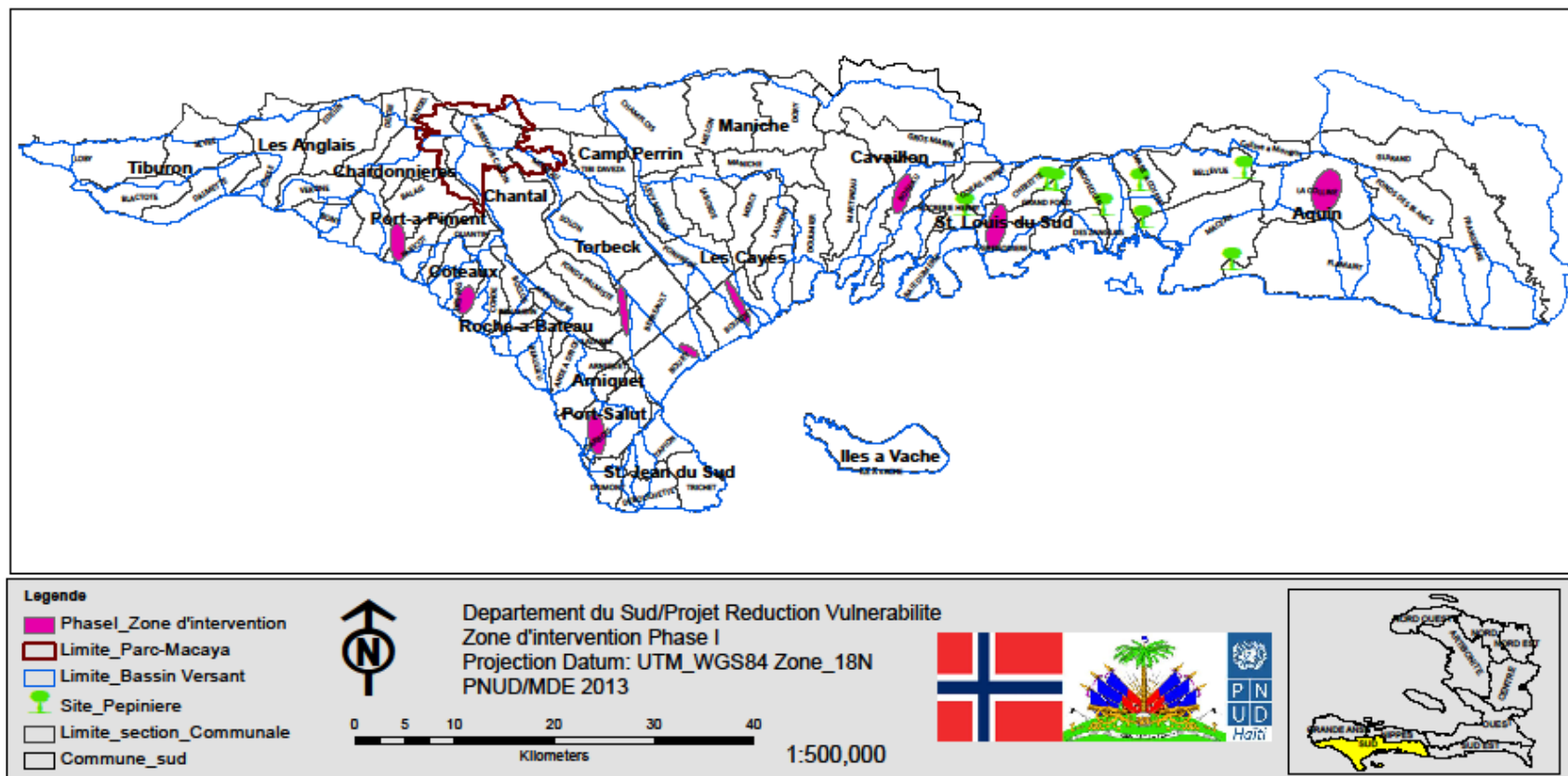


Fig. 2.- Carte des zones d'intervention pour la phase I

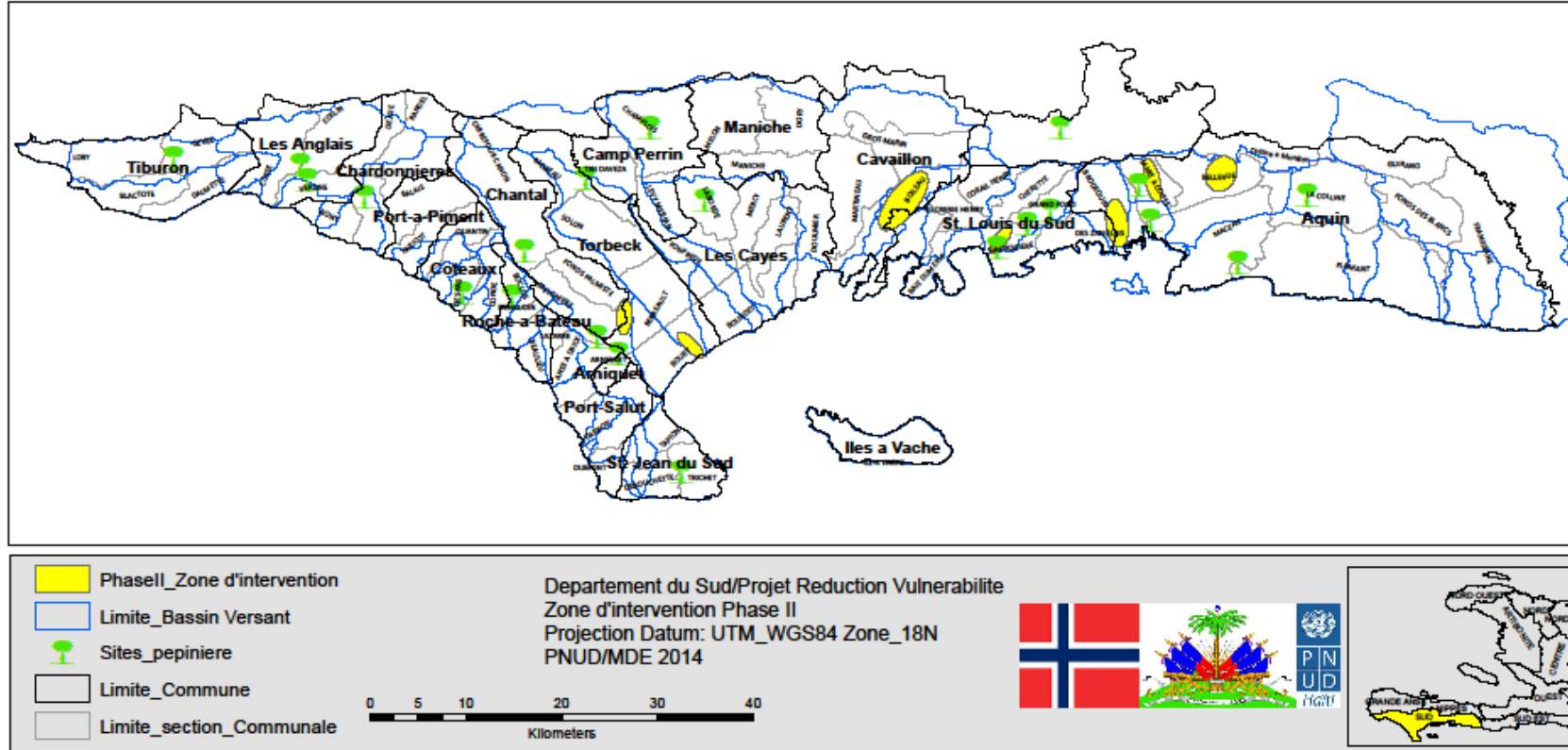


Fig. 1.- Carte des zones d'intervention pour la phase II

ANNEXE 5 : Principaux résultats Phase I et II du projet GBVS

Phase I

- I. Des outils d'orientation sont développés à l'échelle locale pour l'aménagement et la gestion de la zone hydrographique Aquin-Saint Louis du Sud
- II. Des espaces sont aménagés et protégés durablement aussi bien dans les parties amont et aval, des zones hydrographiques Aquin-Saint Louis du Sud et Tiburon-Port Salut que dans les parties aval des bassins versants de Cavaillon et des Cayes,
- III. Un appui est fourni au secteur agricole pour la protection de l'environnement et l'amélioration de la sécurité alimentaire,
- IV. Des instances nationales et locales en charge de la gestion et de l'aménagement des bassins versants et de la gestion des risques et désastres sont développées.

Phase II

- I. Des outils d'orientation développés à l'échelle locale, sont validés et appliqués ;
- II. Des recommandations insérées dans le Guide méthodologique élaboré dans le Plan de Cogestion de l'Unité Hydrographique (U.H) pour l'aménagement et la continuité de la gestion de la zone hydrographique Aquin-Saint Louis du Sud, sont prises en compte dans les processus décisionnels et opérationnels au niveau de la région ciblée ;
- III. Des espaces boisés au niveau des zones hydrographiques Aquin-Saint Louis du Sud (Amont et aval), Cavaillon et les Cayes (en aval) sont aménagés et protégés de façon adaptable, résiliente et durable ;
- IV. Les Plans de Cogestion pour l'aménagement des U.H (Unités Hydrographiques) des Cayes et Tiburon - Port Salut sont élaborés et validés;
- V. Un appui est fourni au secteur agricole dans une perspective de contribuer durablement à la protection de l'environnement et à l'amélioration graduelle de la sécurité alimentaire au niveau des zones d'intervention ;
- VI. Des instances nationales et locales en charge de la gestion et de l'aménagement des bassins versants et de la gestion des risques et des désastres sont renforcées sur les plans opérationnels et institutionnels stratégiques.